

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juillet 2022

---

**RÈGLEMENT DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2021 - (N° 10)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 3

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur au nom de la commission des finances, M. Philippe Brun,  
Mme Pires Beaune, M. Baptiste et M. Bouloux

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1<sup>er</sup> septembre 2022, un rapport justifiant l'annulation d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement non consommés en 2021 et non reportés de la mission du budget général de l'État « Travail et emploi ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à demander au Gouvernement de remettre au Parlement, avant le 1<sup>er</sup> septembre 2022, un rapport qui justifie l'annulation d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement non consommés en 2021 et non reportés de la mission du budget général de l'État « Travail et emploi ».

En effet, l'article 4 procède à l'annulation d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées pour cette mission, à hauteur de 916 millions d'euros, qui portent principalement sur les programmes « Accès et retour à l'emploi » et « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ».

L'article 4 procède par ailleurs à l'annulation de crédits de paiement non consommés et non reportés pour cette mission, à hauteur de 60 millions d'euros.